

# HONNELLES, MA BELLE

Le guide de la bonne  
entente villageoise





## LE MOT DU BOURGMESTRE

Toujours soucieux du mieux vivre ensemble à Honnelles, nous avons imaginé ce guide de la bonne entente villageoise pour rappeler les engagements de tout un chacun en matière d'agriculture, d'environnement, de sécurité routière, ...

Celui-ci n'a nullement été conçu dans un but de rappel à l'ordre mais envisagé comme un réel outil pratique reprenant les « règles de bonne conduite » (parfois méconnues) dans différents domaines et ce, pour préserver la quiétude, la courtoisie et le respect de l'autre dans notre belle entité rurale.

Puissions-nous cultiver ensemble le champ de la bienveillance vis-à-vis d'autrui, nos relations et nos échanges au quotidien n'en seront que facilités.

Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à l'élaboration de celui-ci et plus particulièrement aux échevines Lauriane Carlier et Pascale Homerin ainsi qu'à Ingrid Pype, Présidente de la Commission Ruralité, Agriculture et Environnement.

Bonne lecture.  
Avec tout mon engagement,  
Matthieu Lemiez

# JE SUIS HONNELLOIS, ET TOI ?

L'identité honnelloise possède plusieurs facettes, mais l'une de ses caractéristiques principales reste sa ruralité.

Qu'entend-on par « commune rurale » ? Une commune rurale se définit notamment par une activité agricole diversifiée ainsi qu'une densité de population faible, regroupée en noyaux d'habitats.

En tant que citoyen honnellois, vous savez mieux que quiconque ce qui a motivé votre choix d'habiter à Honnelles : un environnement paisible, proche de la nature et de ses bienfaits. Le plus souvent, lorsque vous allez à l'extérieur, vous vous présentez comme « fille ou fils de la campagne », car il vous serait impossible de vivre dans le bruit, la pollution et le stress des grandes villes.

Toutefois, la vie à la campagne a beaucoup évolué ces dernières années et la bonne entente villageoise y est parfois menacée.

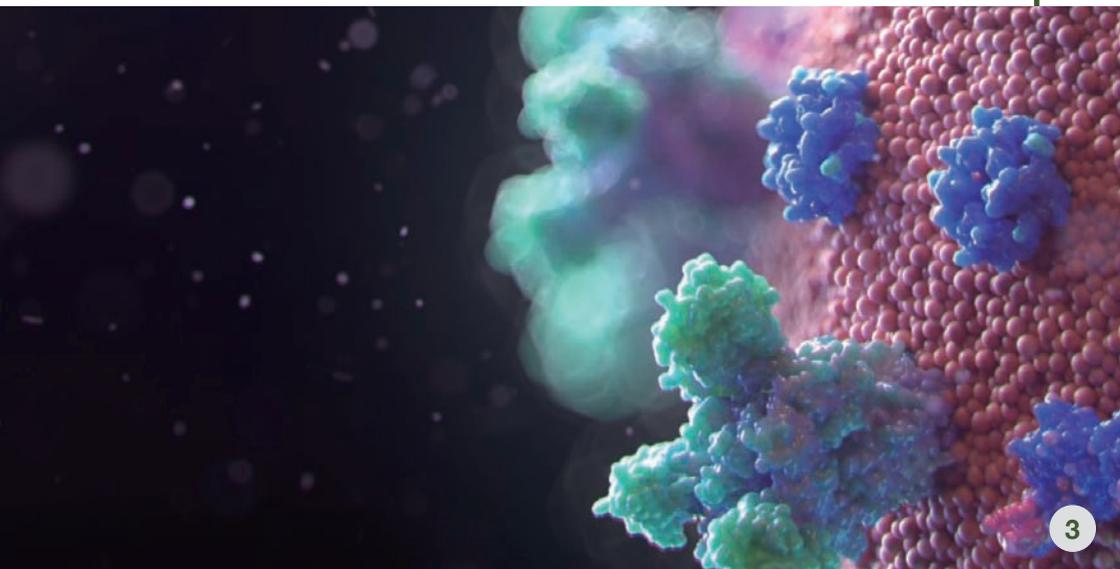
L'Administration communale de Honnelles, à travers la « Commission Ruralité, Agriculture et Environnement », les services Environnement et du Plan de Cohésion Sociale, a souhaité mettre en place un guide de la bonne entente villageoise. Le citoyen honnellois a, en tant qu'individu, des droits, mais également des devoirs et ce, en vue de garantir le bien-être et la tranquillité de tous.

Cet outil reprend les « bonnes conduites » à adopter et a pour objectif de rappeler à chacun son rôle d'acteur afin que la commune de Honnelles soit, reste et demeure une commune où il fait bon vivre.



# PRÉAMBULE - COVID 19

Notre vie a subi de nombreux bouleversements avec l'arrivée du Covid-19 en 2020. La citoyenneté a été mise à rude épreuve et les Honnellois ont relevé le défi haut la main. Chacun a participé aux activités bénévoles organisées par l'Administration communale : confection de masques en tissu, réalisation de courses pour le concitoyen dans le besoin, distribution des masques en toutes-boîtes dans les villages... Le Collège communal a été admiratif du courage et de l'investissement dont chacun a fait preuve dans cette lutte contre le Covid-19. Ce guide est aussi un remerciement à l'égard de tous ces citoyens qui, chaque jour, œuvrent pour une société plus respectueuse et à l'écoute de l'autre.





## L'AGRICULTURE

L'agriculture n'est pas une carte postale figée dans le temps. Comme la nature, elle vit au rythme des saisons. Chez nous, la vache meugle, le coq chante tôt, la cloche de l'église sonne et parfois, les engins agricoles sillonnent les champs après la tombée de la nuit. N'oublions pas que notre agriculture participe à l'entretien de nos magnifiques paysages

et remplit nos assiettes! A Honnelles, l'activité économique est essentiellement agricole, elle représente 87% du territoire honnellois. Il existe des périodes plus intenses ; dès lors, il faut prendre son mal en patience (arrachage des betteraves ou des pommes de terre, récolte du maïs, moisson ...).



## PRINTEMPS

Le bétail regagne avec joie les pâturages.

L'agriculteur travaille sur les champs : en effet, il pulvérise à l'aide de produits phytopharmaceutiques(\*), dans le respect des normes en vigueur, réalise un amendement des terres par des engrais et s'occupe des semis et plantations.

## ÉTÉ

L'agriculteur prépare le foin afin de pouvoir nourrir le bétail durant l'hiver.

Les moissonneuses tournent à plein régime, souvent de nuit, afin de récolter l'escourgeon, le colza, le froment, ...



### LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Pour en savoir plus sur la phytotoxicité(\*) et les bonnes pratiques phytosanitaires, contactez le Comité régional PHYTO : [www.crphyto.be](http://www.crphyto.be)



## AUTOMNE

Cette période de l'année réclame également beaucoup de travail à l'agriculteur qui s'occupe de l'arrachage des pommes de terre, des betteraves, des chicorées, des carottes, du maïs et des semis de céréales d'hiver. Le bétail peut encore rester dans les pâtures grâce aux compléments alimentaires qui lui sont apportés. Quand l'hiver débute, l'agriculteur met à l'abri ses animaux dans les étables.

## HIVER

L'agriculteur profite de la trêve hivernale pour réaliser les derniers labours, l'entretien des bâtiments agricoles et du matériel. Il s'occupe de poser ou de restaurer les clôtures endommagées et apporte une attention particulière au bétail qui séjourne dans les étables.



# MES ENGAGEMENTS



✓ respecter le travail des agriculteurs et comprendre les impondérables liés à leur travail (ex: travail de nuit, odeur des épandages de fumier et de lisier...).

✓ prendre contact avec l'agriculteur concerné ou l'Administration communale si j'ai une question, un problème (ex: boues, excréments d'animaux, ralentissement ou encombrement de circulation...).

✓ nettoyer la route après avoir réalisé une récolte ou travaillé sur un champ ;

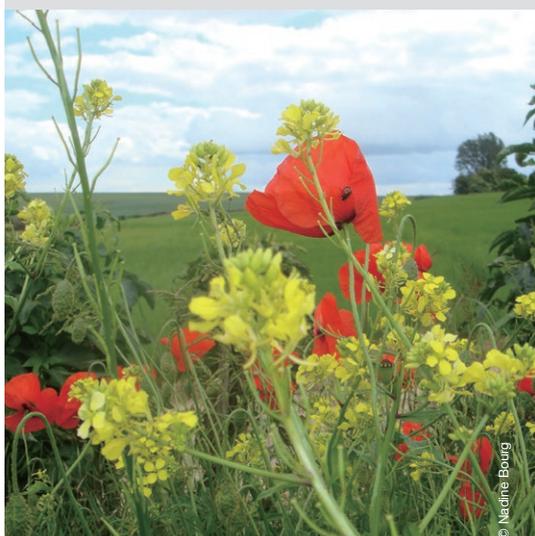
✓ conduire prudemment, en particulier à proximité des écoles communales et des villages ;

✓ utiliser de manière réfléchie et responsable les pesticides ;

✓ rester disponible et à l'écoute du citoyen lorsqu'il revient vers moi.



# EN TANT QUE CITOYEN HONNELLOIS



© Nadine Bourg

# EN TANT QU' AGRICULTEUR

# EN TANT QUE COMMUNE



## NOS ENGAGEMENTS

- ✓ rester disponible et à l'écoute des demandes des citoyens, qu'ils soient agriculteurs ou villageois ;
- ✓ amener les deux parties à dialoguer en cas de litige ou d'incompréhension.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

→ La Commune de Honnelles fait partie des communes de Belgique « anti-OGM » (Organisme Génétiquement Modifié) et s'inquiète des menaces de santé publique, environnementales et économiques que la production d'OGM peut engendrer.

→ Pour en savoir plus sur la phytoliceance(\*) et les bonnes pratiques phytosanitaires, contactez le Comité régional PHYTO: [www.crphyto.be](http://www.crphyto.be)

# L'ENVIRONNEMENT

---

## La préservation de l'environnement

Nous avons la chance d'habiter une commune rurale dotée à la fois, d'un Parc naturel qui vise la préservation de la nature et de la biodiversité, mais également d'une réserve naturelle constituée des zones boisées d'Angre et du Boutenier.

## MES ENGAGEMENTS

### En tant que citoyen honnellois :

- ✓ éviter pesticides et herbicides dans mon jardin afin de respecter la biodiversité et l'environnement
- ✓ proscrire l'utilisation de solutions alternatives telles que le sel, le vinaigre ou l'eau de javel pour désherber.

## NOS ENGAGEMENTS

### En tant que commune :

- ✓ ne plus utiliser de pesticides ;
- ✓ appliquer la gestion différenciée des espaces verts communaux et des cimetières labellisés « Cimetière nature » ;
- ✓ vous encourager à respecter le citoyen à respecter la législation sur les pesticides ;
- ✓ privilégier la plantation d'espèces végétales locales ;
- ✓ lutter contre les plantes invasives (ex : arbre à papillons, renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya, berce du Caucase...).



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Qu'est-ce que la gestion différenciée des espaces verts ?

→ La gestion différenciée permet de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire l'utilisation de pesticides (Source : <https://www.adalia.be/la-gestion-differenciee>).

→ La Région wallonne interdit formellement l'utilisation du sel, du vinaigre et de l'eau de javel qui cause une acidification des sols, une contamination des eaux de surface et souterraines ainsi qu'un réel risque pour la santé (irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires).

# LE RESPECT ET LA COURTOISIE

En vue de maintenir un climat de paix à Honnelles, chaque citoyen doit respecter un certain nombre de règles pour veiller à l'entente cordiale entre voisins et villageois. Ces notions constituent des principes de base qui peuvent paraître couler de source (comme la Petite Honnelle), mais doivent faire l'objet d'un rappel pour certains d'entre nous.

La sensibilité au bruit est différente d'une personne à l'autre. Toutefois, durant certaines tranches horaires, il est indispensable de respecter le retour au calme du quartier. Ainsi, les fêtes, l'utilisation de machines de jardinage, les aboiements intempestifs... peuvent être autant d'éléments perturbateurs de la tranquillité de la campagne, si des limites ne sont pas établies.

La possession d'un animal de compagnie, quel qu'il soit, peut parfois amener des mésententes entre voisins. Chacun doit tenter d'être conciliant et faire des efforts afin de trouver les solutions les plus adéquates pour contenter le plus grand nombre.

# MES ENGAGEMENTS

## MES ENGAGEMENTS

**En tant que citoyen honnellois :**

- ✓ tondre ma pelouse uniquement les jours ouvrables entre 7 et 21 heures, le samedi entre 10 et 19 heures, et le dimanche et jours fériés entre 10 et 13 heures;
- ✓ ramasser les déjections de mon chien;
- ✓ effectuer des travaux (produisant du bruit de nature à troubler le repos des voisins) uniquement entre 7h et 20h, sauf autorisation particulière du bourgmestre;
- ✓ prévenir mes voisins si j'organise une fête et stopper la musique à une heure raisonnable;
- ✓ déclarer mon chien auprès de l'Administration communale s'il fait partie de la catégorie 1 ou 2 des chiens dits « dangereux » (simple démarche administrative);
- ✓ mettre une muselière à mon animal de compagnie s'il est agressif ou enclin à mordre;
- ✓ tailler les arbustes, plantations et arbres qui pourraient gêner mon entourage et les entretenir régulièrement;
- ✓ respecter les distances de plantation;
- ✓ stériliser mon/mes chat(s) (la stérilisation est obligatoire en Belgique) et l'/les identifier.





## NOS ENGAGEMENTS

### En tant que commune :

- ✓ être à votre écoute et vous sensibiliser ;
- ✓ vous réorienter pour les questions relatives au règlement général de police (ex : nuisances sonores) ;
- ✓ réaliser la stérilisation des chats errants ;
- ✓ participer et animer des Commissions en concertation avec des professionnels et passionnés dans les divers domaines.

Notamment, réunir la Commission du bien-être animal qui a pour objectif de :

- sensibiliser les riverains aux besoins fondamentaux des animaux ;
- les responsabiliser ;
- les informer à titre préventif ;
- lutter contre la maltraitance animale ;
- mettre en place et réaliser des projets relatifs à la question du bien-être animal.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Le règlement général de police est consultable et téléchargeable sur le site internet de la Commune de Honnelles : <https://www.honnelles.be/ma-commune/services-communaux/travaux/documents/ordonnance-de-police-administrative-generale.pdf>

→ Les races de chiens réputées dangereuses qui nécessitent une déclaration auprès de l'Administration communale sont répertoriées dans le règlement général de police.

## LA COMMUNICATION

A l'heure actuelle, la communication entre individus est de plus en plus compliquée et ce, malgré l'apparition d'un nombre incommensurable de moyens de communiquer. C'est un comble, mais c'est aussi un signe que nous devons privilégier le mode de communication le plus humain : le dialogue.

Il est parfois difficile de faire un pas vers l'autre, cela demande du courage, un brin de d'humilité et également, la gestion de ses émotions. Néanmoins, cet acte peut s'avérer souvent la meilleure source de résolution des mésententes entre citoyens.

Si l'on veut améliorer notre cadre de vie, privilégions le dialogue



© Parc Naturel des Hauts-Pays

« en live » et non sur les réseaux sociaux qui constituent parfois un défilé où se mêlent idées irréflechies et agressives.

La cyber-violence devient quotidienne et, de manière générale, tout le monde est touché par ce problème. Cependant, les adultes sont responsables, ils doivent montrer l'exemple et préserver les plus jeunes des dérives engendrées par cette mauvaise communication.

# MES ENGAGEMENTS



- ✓ rester courtois sur les réseaux sociaux ;
- ✓ dialoguer avec mon voisin en cas de mésentente afin de tenter de trouver un compromis (« le face à face » au détriment du virtuel) ;
- ✓ être poli avec mes concitoyens (un « bonjour », un « merci », tout simplement !)
- ✓ privilégier la communication non violente ;
- ✓ en cas de canicule ou d'intempéries, m'inquiéter de mon voisin plus âgé qui pourrait être en difficulté (veillons les uns sur les autres).

# NOS ENGAGEMENTS

- ✓ mener des actions d'éducation à la citoyenneté à travers le Service du Plan de Cohésion Sociale ;
- ✓ sensibiliser à la communication non violente ;
- ✓ amener le dialogue entre nous tous.



## EN TANT QUE CITOYEN HONNELLOIS



© Michel Gilliet

## EN TANT QUE COMMUNE

# LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Commune de Honnelles dispose d'un réseau routier assez étendu étant donné la présence de dix villages répartis sur un territoire de 4 365 hectares.

Certaines routes dépendent du pouvoir communal et d'autres du SPW Direction des Routes, District de Saint-Ghislain. En cas de problèmes rencontrés sur les routes du SPW, nous vous invitons à contacter leur service au 065/76.04.20.

## MES ENGAGEMENTS

### **En tant que citoyen honnellois :**

- ✓ respecter les limitations de vitesse en vigueur et veiller à conserver une conduite sécurisante, en particulier aux abords des écoles ;
- ✓ considérer les chemins agricoles comme des chemins de promenade sur lesquels la mobilité douce est de mise ;
- ✓ participer à une meilleure visibilité des endroits dangereux (carrefours, proximité des écoles communales...) en veillant à un stationnement correct de mon véhicule, à la taille de mes haies et plantes susceptibles de gêner les conducteurs.

# NOS ENGAGEMENTS

## En tant que commune :

- ✓ veiller à l'entretien des routes communales ainsi qu'à leur signalisation adéquate et sécuritaire, dans le respect de l'ordonnance de police administrative générale;
- ✓ aider les plus jeunes à se familiariser avec les réglementations en matière de sécurité routière (ex: obtention du brevet cycliste dans les écoles communales, modules de cours destinés à l'obtention du permis de conduire théorique ...);
- ✓ créer de nouveaux trottoirs, aménager des pistes cyclables et veiller à l'amélioration des chemins agricoles.



# LA GESTION DES DÉCHETS

Pour des villages propres, chacun doit y mettre du sien ! A l'heure où l'écologie reprend le dessus, la vision du monde change et les mentalités évoluent progressivement. Limiter nos déchets au quotidien, sensibiliser les jeunes générations au tri sélectif, favoriser les séances de ramassage des déchets dans les rues... tous ces actes paraissent essentiels pour garantir un avenir plus vert et plus respectueux de l'environnement.

Quelques petits rappels utiles à toutes et tous...

## → LA COLLECTE DES DÉCHETS :

la collecte des ordures ménagères a lieu chaque semaine, le vendredi.

La collecte des PMC et des papiers-cartons a lieu tous les quinze jours, simultanément, le vendredi.

## Renseignements :

**Calendrier Hygea**

**065/87.90.90**

**hygea@hygea.be**

La collecte commence très tôt. Il est donc conseillé de sortir les sacs la veille à partir de 18 heures. Si la collecte n'a pas eu lieu, rentrez vos sacs sous peine de recevoir une amende administrative.

→ **LE RECYPARC :** notre Commune dispose d'un recy parc à Montignies-sur-Roc (Chaussée Brunehault, 15-17) qui est ouvert :

☀ en été, du 15 juin au 14 septembre du mardi au vendredi de 10 h à 18 h et le samedi de 9 h à 17 h ;

☀ en hiver, du 15 septembre au 14 juin du mardi au samedi de 9 h à 17 h.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le calendrier Hygea est disponible sur demande à l'Administration communale

Renseignements :  
[www.hygea.be](http://www.hygea.be)  
065/41.27.53  
[acces.recyparcs@hygea.be](mailto:acces.recyparcs@hygea.be)

N'oubliez pas de vous munir  
de votre carte d'accès!

→ Les nasses à canettes  
et les poubelles publiques:  
deux nasses à canettes  
sont à votre disposition  
le long de la Route Verte  
et des poubelles sont  
présentes à divers endroits  
sur l'entité. Attention, ce  
ne sont pas des lieux où  
vous pouvez déverser  
vos déchets ménagers du  
quotidien. Ces poubelles  
ont pour objectif de récolter  
les petits déchets inopinés  
en cas de promenade  
(ex: les emballages de  
collations). Les nasses à  
canettes servent à recueillir  
uniquement les canettes et  
bouteilles en plastique.

**H Y G E A**  
Intercommunale  
de gestion  
environnementale



## MES ENGAGEMENTS

### En tant que citoyen honnellois :

- ✓ ne pas jeter de déchets, par ex., tontes de pelouse, tailles de haies... sur la propriété d'autrui ni aucune autre zone publique, y compris les bois ;
- ✓ utiliser un cendrier de poche si je suis fumeur ;
- ✓ ne pas abandonner de gros déchets tels que carcasses de voiture, tas de ferrailles, encombrants divers, matériaux/débris de construction... ;
- ✓ ne pas réaliser de feu de déchets en plein air, à l'exclusion des déchets végétaux secs, et ce, à moins de 100 mètres des habitations, bois... ;
- ✓ respecter les horaires de collecte des ordures ménagères, cartons et PMC, et, en cas de report du passage d'Hygea, rentrer mes sacs et cartons et les représenter au moment prévu.

# NOS ENGAGEMENTS



## En tant que commune :

- ✓ vous informer des éventuels changements de ramassage des ordures ménagères, cartons et PMC par le service Hygea via les réseaux sociaux et la plateforme HIC (Honnelles Info Citoyens) ;
- ✓ nous assurer, grâce au travail de l'agent constatateur, de la propreté publique en poursuivant toute personne qui réalise des dépôts sauvages (ex : amende administrative) ;
- ✓ vous sensibiliser au tri des déchets et au maintien de la propreté publique par le biais de l'organisation annuelle de la campagne «Be wapp» (réalisation du ramassage des déchets dans les rues par les citoyens volontaires, les enfants des écoles communales...).

## EN TANT QUE COMMUNE





## LE SAVIEZ-VOUS?

→ Si vous désirez être informé par sms des modifications relatives au ramassage des ordures ménagères, PMC et cartons, vous pouvez vous inscrire sur la plateforme HIC «Honnelles Info Citoyens» en téléphonant au 065/75.92.22 au secrétariat général. Ce service est gratuit et réservé aux habitants de Honnelles.

→ Vous souhaitez participer au maintien de la propreté dans votre village? Vous pouvez devenir «Ambassadeur de la propreté» sur votre commune ! Votre rôle consiste à maintenir propre une rue ou un quartier que vous souhaitez parrainer toute l'année. En vous inscrivant sur le site [www.walloniepluspropre.be/ambassadeurs/](http://www.walloniepluspropre.be/ambassadeurs/), vous recevrez gratuitement du matériel qui vous permettra de passer à l'action.

→ Un plan local de propreté (P.L.P.) a été élaboré en 2020 dans notre commune. Un P.L.P. est le fruit d'une démarche collective visant à améliorer la propreté publique en impliquant les services communaux, les écoles, les associations, les commerces et les citoyens. Le but est de développer des actions visant à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins, de déchets verts et de déjections canines sur notre territoire. Ensemble, relevons ce défi, pour plus de propreté!

# L'EMBELLISSEMENT DES VILLAGES

Notre commune est dotée d'une architecture rurale remarquable et soucieuse de la préservation de son cadre de vie. Un fleurissement durable des espaces verts nous a permis d'obtenir deux fleurs au concours Wallonie en fleurs. De plus, chaque année, le Royal Syndicat d'Initiative du Haut-Pays récompense plusieurs citoyens pour le fleurissement de leur habitation dans le cadre du concours Hauts-Pays fleuri.

Le travail d'embellissement des villages ne s'arrête pas à la participation communale. Pour que nos villages soient accueillants et colorés, nous avons besoin de l'implication de tous les citoyens. Ainsi, garnir vos maisons de jolies jardinières, entretenir les parterres ou embellir vos abords grâce à diverses plantations sont autant de gestes qui nous permettront de garantir le maintien de ce label.

Il est vrai que la vie active ne laisse pas toujours le temps au villageois d'entretenir les abords de sa maison comme il le souhaiterait, mais chaque geste compte et un espace propre et entretenu est toujours plus agréable pour le promeneur qui visite notre région.



## MES ENGAGEMENTS

### En tant que citoyen honnellois :

- ✓ entretenir les abords de ma maison et nettoyer mon trottoir ainsi que le filet d'eau ;
- ✓ déneiger mon trottoir ;
- ✓ élaguer mes haies/arbres situés en limite de propriété.

## NOS ENGAGEMENTS

### En tant que commune :

- ✓ encourager le fleurissement des espaces verts communaux mais aussi chez le particulier ;
- ✓ accepter des plantes vivaces rustiques et semences que vous pourriez avoir en trop ;
- ✓ organiser un troc aux plantes lors de la journée de l'arbre ;
- ✓ privilégier les plantes vivaces dans nos espaces verts, celles-ci demandent moins d'entretien et d'arrosage.



## COMITÉ DE RÉDACTION

- **Personnel communal**

Annabelle FIEVET du Plan de Cohésion Sociale  
Isabelle MAINIL du service Environnement

- **Groupe de travail de la Commission Ruralité, Agriculture et Environnement**

Ingrid PYPE-LIEVENS, Présidente de la Commission  
Lauriane CARLIER, échevine de la Cohésion Sociale et de l'Agriculture  
Pascale HOMERIN, échevine de l'Environnement

Membres : Bernard COLOT, Dominique COQUELET,  
Thérèse DRUART, Anne DUPONT, Guy LISBET, Annie MATHIEU,  
Fernand STIEVENART, Thérèse SUYS.

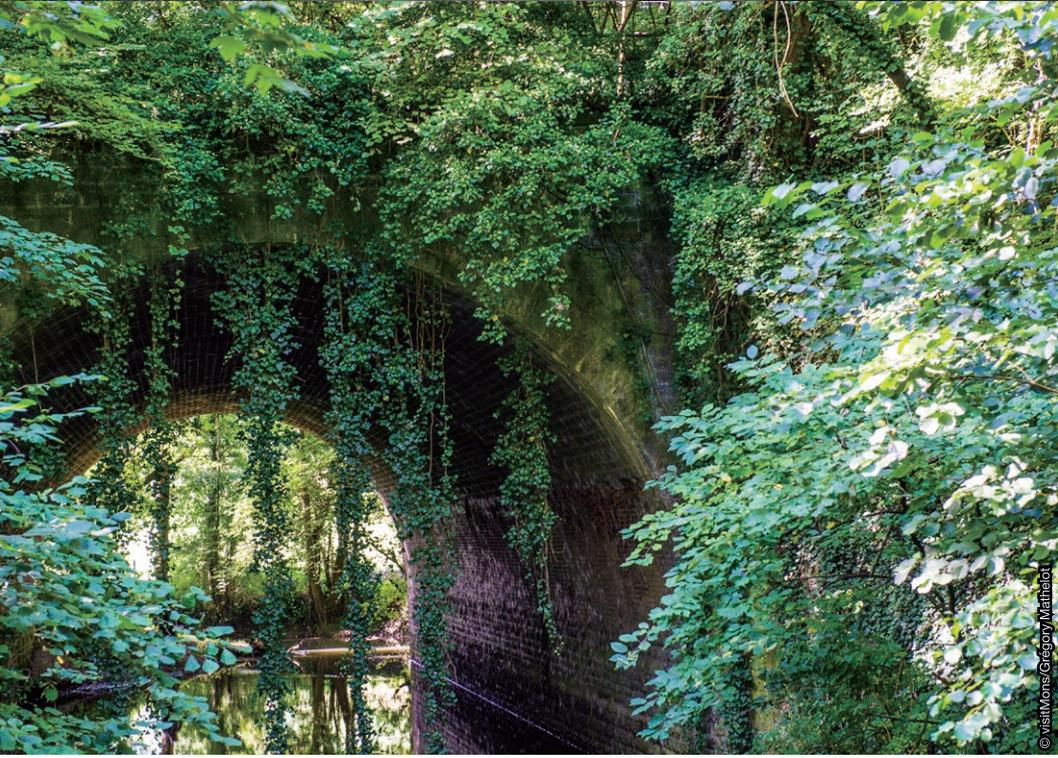


© visitMons/Grégory Mathelot

© visitMons/Grégory Mathelot



© visitMons/Grégory Mathélot



© visitMons/Grégory Mathélot



© visitMons/Grégory Mathelot

© visitMons/Grégory Mathelot

# TABLE DES MATIÈRES

Le mot du bourgmestre	1
Je suis Honneloï, et toi ?	2
Préambule COVID-19	3
L'agriculture	4 - 8
L'environnement	9 - 10
Le respect et courtoisie	11-13
La communication	14-15
La sécurité routière	16-17
La gestion des déchets	18-22
L'embellissement des villages	23-24
Comité de rédaction	25

## LIENS UTILES :

[www.honnelles.be](http://www.honnelles.be)

[www.walloniepluspropre.be](http://www.walloniepluspropre.be)

[www.hygea.be](http://www.hygea.be)

[www.wallonieenfleurs.be](http://www.wallonieenfleurs.be)

[www.pnhp.be](http://www.pnhp.be)

### Numéros de téléphones:

Administration communale – 065/75.92.22

Service environnement – 065/52.94.55

Plan de Cohésion Sociale – 065/52.94.51 - 0471/54.78.46

Agent constatateur – 065/52 94 65

Direction des routes de Saint-Ghislain (Service Public Wallonie)  
– 065/76.04.20

SOS Pollution – 1718

Contrat Rivière – 065/33.66.61

Police locale – 065/75.15.80

Département de la Police et des Contrôles – 065/40.01.99

Parc Naturel des Hauts-Pays - 065/46.09.38

Le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) –  
Détection et élimination des nids de frelons asiatiques (service  
gratuit) – 0476/76.05.32



Wallonie



Administration communale de Honnelles  
Rue Grande 1 - 7387 Honnelles  
065/75.92.22 - [www.honnelles.be](http://www.honnelles.be)  
Parution 2021